

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MOULINS**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2017**

Le vendredi quatorze avril deux mille dix-sept à 19H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moullins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi sept avril deux mille dix-sept et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, MAIRE, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

**ETAIENT PRESENTS :**

M.PERISSOL, Maire,

Mme TABUTIN, Mme LEGRAND, M. PLACE, Mme DEMURE, Mme RONDEPIERRE, M. KARI, M. LUNTE, M. BENZOHRRA, Mme GAUTIER DE BREUVAND, M. LESAGE, Mme MARTINS, Mme TABOURNEAU-BESIERIS, M. BRAZY, Mme EYRAUD, Mme CHARMANT, Mme LEMAIRE, Mme EHRET,

M. LAHAYE, Mme VEZIRIAN, M. MONNET, Mme GOBIN, M. DELASSALLE.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

M. MOREAU qui a donné pouvoir à Mme DEMURE

M. BEAUDOUIN qui a donné pouvoir à M. LESAGE

Mme HOUSSAIS qui a donné pouvoir à M. BRAZY

M. BUDAK qui a donné pouvoir à M. KARI

M. MICHAULT qui a donné pouvoir à M. PLACE

Mme VERDIER qui a donné pouvoir à Mme TABUTIN

M. DUPRE qui a donné pouvoir à Mme EHRET

M. GILARDIN qui a donné pouvoir à M. LUNTE

M. ROSNET qui a donné pouvoir à Mme LEGRAND

Mme OUARDIGUI qui a donné pouvoir à Mme GAUTIER DE BREUVAND

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. BRAZY

Le Conseil Municipal a décidé :

**Délibération n°DCM201731**

**1. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL**

**Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MM LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN)**

***Constate :***

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de 484 185,43 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de 8 685 194,88 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 2 546 678,97 Euros en dépenses et 572 910,74 Euros en recettes.

***Reprend :***

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de 484 185,43 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de 8 685 194,88 Euros,

***Décide*** en conséquence de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget de l'année 2017, soit la somme de 2 457 953,66 Euros (484 185,43 + 2 546 678,97 – 572 910,74),

***Décide*** de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 6 227 241,22 Euros (8 685 194,88 – 2 457 953,66) en section de fonctionnement au compte 002 du budget de l'année 2017.

**Délibération n°DCM201732**

**2. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT**

**Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MM LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),**

**Constate :**

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de 451 701,45 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de 734 452,93 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 86 550,89 Euros en dépenses,

*Décide* en conséquence de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget de l'année 2017, soit la somme de 538 252,34 Euros (451 701,45 + 86 550,89)

*Décide* de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 196 200,59 Euros (734 452,93 – 538 252,34) en section de fonctionnement au compte 002 du budget de l'année 2017.

**Délibération n°DCM201733**

**3. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Constate :*

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de 22 923,11 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de 1 304 614,07 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 143 474,44 Euros en dépenses

*Décide* en conséquence de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget de l'année 2017, soit la somme de 166 397,55 Euros (22 923,11 + 143 474,44).

*Décide* de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 1 138 216,52 Euros (1 304 614,07 – 166 397,55) en section de fonctionnement au compte 002 du budget de l'année 2017.

**Délibération n°DCM201734**

**4. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE CAMPING**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Constate*

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de 26 786,12 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de 38 649,73 Euros,

*Décide* en conséquence de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget 2017, soit la somme de 26 786,12 Euros,

*Décide* de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 11 863,61 Euros en section de fonctionnement au compte 002 du budget de l'année 2017.

**Délibération n°DCM201735**

**5. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE THEATRE**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Constate :*

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2016 de 46,97 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de 46,97 Euros,
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 99,18 Euros,

*Décide* en conséquence de reprendre par anticipation l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget 2017, soit la somme de 46,97 Euros.

**Délibération n°DCM201736**

**6. BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2017**

*Considérant* que le Débat d'Orientations Budgétaires, obligatoire dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, a été présenté lors de la séance du Conseil municipal du 10 mars 2017,

*Considérant* la proposition de budget faite le 12 avril 2017 par le Conseil d'Exploitation de la régie des parcs de stationnement,

*Considérant* que le budget reflète les orientations présentées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires de la municipalité et traduit les choix et la gestion de la commune,

*Considérant* que le budget ne peut faire l'objet de comparaisons avec des ratios issus de l'analyse financière,

*Considérant* les reprises des résultats dégagés sur l'exercice 2016 pour le budget principal et les budgets annexes,

*Vu* la présentation faite devant la commission des finances le 12 avril 2017,

*Considérant* le budget primitif ci-annexé dont les éléments essentiels sont les suivants :

## **BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2017**

### **I – BUDGET PRINCIPAL**

Le budget principal s'équilibre en mouvements budgétaires, à la somme globale de 38 602 905,63 €.

#### **- Section d'investissement**

Dépenses	9 573 880,08 €
Recettes	9 573 880,08 €

#### **- Section de fonctionnement**

Dépenses	29 029 025,55 €
Recettes	29 029 025,55 €

Ce budget, prend en compte les objectifs que s'est fixée la Municipalité :

- poursuite des efforts de gestion
- maintien des taux d'imposition au montant de l'année précédente
- maîtrise de l'encours de la dette et consolidation de la solvabilité
- maintien d'une épargne nette durablement positive
- poursuite des investissements

### **A – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>Dépenses</u>	29 029 025,55 €
- Mouvements réels	25 031 738,87 €
- Mouvements d'ordre	3 997 286,68 €
<u>Recettes</u>	29 029 025,55 €
- Mouvements réels	22 631 784,33 €
- Mouvements d'ordre	170 000,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	6 227 241,22 €

### **DEPENSES**

**Les dépenses réelles**, évaluées poste par poste, pour un montant de 25 031 738,87 € se présentent ainsi :

- Chapitre 011 Charges à caractère général	7 857 891,45 €
- Chapitre 012 Charges de personnel	12 417 571,80 €
- Chapitre 022 Dépenses imprévues	21 493,90 €
- Chapitre 014 Atténuation de produits	160 000,00 €
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3 779 831,72 €
- Chapitre 66 Charges financières	722 000,00 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles	72 950,00 €

**Les dépenses d'ordre** d'un montant de 3 997 286,68 € sont constituées par :

- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 026 972,30 €
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	1 970 314,38 €

### **RECETTES**

**Les recettes réelles** évaluées à 22 631 784,33 € se répartissent ainsi :

- Chapitre 70 Produits des services du domaine et ventes diverses	1 702 706,00 €
- Chapitre 73 Impôts et taxes	12 253 123,00 €
- Chapitre 74 Dotations, subventions, participations	7 571 489,83 €
- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	467 895,00 €
- Chapitre 76 Produits financiers	20,00 €
- Chapitre 77 Produits exceptionnels	65 000,00 €
- Chapitre 013 Atténuation de charges	571 550,50 €

et comprennent notamment :

- **le produit global des impôts et taxes (chapitre 73)** qui s'élève à : 12 253 123,00 € dont les principaux postes sont :

* Reversement de fiscalité	1 967 490,00 €
· Attribution de compensation	1 787 490,00 €
· Dotation de solidarité communautaire	180 000,00 €

* Produit voté des 3 taxes	9 260 091,00 €
* Taxe sur l'électricité	430 000,00 €

Il est proposé de reconduire les taux de 2016 pour l'année 2017 :

* Taxe d'habitation	17,59 %
* Taxe foncière bâtie	18,68 %
* Taxe foncière non bâtie	44,74 %

- **les dotations, subventions et participations (chapitre 74)** qui s'élèvent à 7 571 489,83 €

se composent notamment de :

* la DGF	4 767 500,00 €
* la DSU	1 166 281,00 €
* la Dotation Spéciale Instituteurs	2 808,00 €
* Subventions et participations	612 587,83 €
* la Dotation de recensement	4 237,00 €
* la Dotation pour les titres sécurisés	5 030,00 €
* la Dotation nationale de péréquation	164 000,00 €
* Allocations compensatrices	
- Taxe habitation	761 673,00 €
- Taxe foncière	66 885,00 €
- Contribution Economique Territoriale (ancienne taxe professionnelle) :	20 488,00 €

**Les recettes d'ordre** pour un montant de 170 000,00 € sont constituées par :

- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections 170 000,00 €

## **B – SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>	9 573 880,08 €
* Mouvements réels	6 373 015,68 €
dont 822 000,00 € correspondant au remboursement en capital de la dette	
* Mouvements d'ordre de section à section	170 000,00 €
* Déficit d'investissement	484 185,43 €
* Restes à réaliser 2016	2 546 678,97 €
<b>Recettes</b>	9 573 880,08 €
* Mouvements réels	2 545 729,00 €
* Mouvements d'ordre de section à section	3 997 286,68 €
* Restes à réaliser 2016	572 910,74 €
* Compte 1068 correspondant à la reprise anticipée en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement	2 457 953,66 €

### **DEPENSES**

**Les dépenses réelles** évaluées pour un montant de 6 373 015,68 € se répartissent ainsi :

\* **Mouvements de dettes** (chapitre 16)

dont Remboursement du capital de la dette	822 000,00 €
Dépôts et cautionnement reçus	3 000,00 €

\* **Equipement**

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	459 449,00 €
- Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	375 189,18 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 239 437,66 €
- Chapitre 23 Travaux en cours	3 473 939,84 €

**Les dépenses d'ordre** d'un montant de 170 000,00 € se répartissent ainsi :

- Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections 170 000,00 €

### **RECETTES**

**Les recettes réelles** évaluées à 2 545 729,00 € sont constituées par :

* <b>Les subventions d'investissement</b> (Chapitre 13)	831 229,00 €
- Amendes de police	235 000,00 €
- Etat et établissements nationaux	334 845,00 €
- Région	81 384,00 €
- Département	180 000,00 €
* <b>Les participations aux travaux d'équipement</b> (Chapitre 10)	655 500,00 €
- FCTVA	605 500,00 €

- Taxe d'Aménagement	50 000,00 €
* <u>Les emprunts et dette</u>	801 000,00 €
- Emprunt	800 000,00 €
- Dépôts et cautionnements versés	1 000,00 €
* <u>Autres immobilisations financières</u>	95 000,00 €
- Créances sur les collectivités et ets publics	95 000,00 €
* <u>Les produits des cessions d'immobilisations</u>	163 000,00 €
<b><u>Compte 1068 correspondant à la reprise anticipée en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement</u></b>	<b>2 457 953,66 €</b>
<b><u>Les recettes d'ordre</u></b> pour un montant de 3 997 286,68 € sont constituées par :	
- Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 026 972,30 €
- Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	1 970 314,38 €

## **II – BUDGETS ANNEXES**

### **EAU**

- **la section de fonctionnement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 043 768,52 € HT.

L'équilibre de la section est entièrement assuré par le produit de la vente de l'eau.

Les prévisions de vente d'eau sont établies sur les bases suivantes :

- Vente d'eau aux abonnés	1 000 000 m3
- Vente d'eau aux collectivités	1 100 000 m3

#### Dépenses :

<u>Chapitres</u>	011 Charges à caractère général	943 088,00 €
	012 Charges de personnel et frais assimilés	393 640,00 €
	014 Atténuation de produits	900 000,00 €
	65 Autres charges de gestion courantes	2 515,00 €
	66 Charges financières	84 313,52 €
	67 Charges exceptionnelles	50 000,00 €
	023 Virement à la section d'investissement	395 000,00 €
	042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	275 212,00 €

#### Recettes :

<u>Chapitres</u>	70 Ventes de pdts fab., prest. serv., marchandises	1 606 330,00 €
	013 Atténuation de charges	197 400,00 €
	002 Excédent de fonctionnement	1 138 216,52 €
	042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	101 822,00 €

- **la section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 986 609,55 € HT

#### Dépenses

<u>Chapitres</u>	16 Remboursement d'emprunts et dettes	206 000,00 €
	20 Immobilisations incorporelles	211 600,00 €
	21 Immobilisations corporelles	42 000,00 €
	23 Immobilisations en cours	258 790,00 €
	Restes à réaliser 2016	143 474,44 €
	001 Déficit d'investissement	22 923,11 €
	040 Opérations d'ordres transfert entre sections	101 822,00 €

#### Recettes

<u>Chapitres</u>	16 Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €
	021 Virement de la section d'exploitation	395 000,00 €
	1068 Réserves	166 397,55 €
	040 Opérations d'ordres transfert entre sections	275 212,00 €

### **THEATRE**

- **La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 748 300,00 € HT.

#### Dépenses

<u>Chapitres</u>	- 011 Charges à caractère général	486 285,00 €
	- 012 Charges de personnel	242 000,00 €

	- 65 Autres charges de gestion courante	5,00 €
	- 67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €
	- 042 Dotations aux amortissements	10 010,00 €
<u>Recettes</u>		
<u>Chapitres</u>	- 70 Produits des services	244 500,00 €
	- 74 Dotations et participations	15 000,00 €
	- 75 Autres produits de gestion courante	424 100,00 €
	- 77 Produits exceptionnels	12 000,00 €
	- 042 Subv d'invest transféré cpte résultat	52 700,00 €

- **La section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 52 846,15 € HT.

<u>Dépenses</u>		
<u>Chapitres</u>	040 Subv d'invest transféré cpte résultat	52 700,00 €
	Restes à réaliser	99,18 €
	001 Déficit d'investissement	46,97 €

<u>Recettes</u>		
<u>Chapitres</u>	13 Subventions d'équipement	42 789,18 €
	040 Amortissement des immobilisations	10 010,00 €
	1068 Excédent de fonctionnement	46,97 €

### **CAMPING**

- **La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 61 677,61 € HT

<u>Dépenses</u>		
<u>Chapitres</u>	- 011 Charges à caractère général	26 524,61 €
	- 012 Charges de personnel	3 500,00 €
	- 67 Charges exceptionnelles	10,00 €
	- 042 Dotations aux amortissements	4 297,20 €
	- 023 Virement à la section d'investissement	27 345,80 €

<u>Recettes</u>		
<u>Chapitres</u>	- 70 Produits des services du domaine et ventes	32 000,00 €
	- 75 Autres produits de gestion courante	4 500,00 €
	- 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	13 314,00 €
	- 002 Excédent de fonctionnement reporté	11 863,61 €

- **La section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 58 429,12 € HT

<u>Dépenses</u>		
<u>Chapitres</u>	21 Immobilisations corporelles	18 329,00 €
	040 Opération d'ordre de section à section	13 314,00 €
	001 Déficit d'investissement	26 786,12 €

<u>Recettes</u>		
<u>Chapitres</u>	1068 Reprise excédent de fonctionnement	26 786,12 €
	040 Amortissement des immobilisations	4 297,20 €
	021 Virement à la section d'investissement	27 345,80 €

### **PARCS DE STATIONNEMENT**

- **La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 083 117,59 € HT

<u>Dépenses</u>		
<u>Chapitres</u>	- 011 Charges à caractère général	185 890,00 €
	- 012 Charges de personnel et frais assimilés	188 345,00 €
	- 65 Autres charges de gestion courante	259,11 €
	- 66 Charges financières	32 501,98 €
	- 67 Charges exceptionnelles	113 500,00 €
	- 023 Virement à la section d'investissement	497 823,99 €
	- 042 Dotations aux amortissements	64 797,51 €

<u>Recettes</u>		
<u>Chapitres</u>	- 70 Ventes de prod. fab., prest. serv., marchandises	479 000,00 €
	- 77 Produits exceptionnels	68 000,00 €
	- 002 Excédent de fonctionnement reporté	196 200,59 €

- 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections 339 917,00 €

- **La section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 100 873,84 € HT

Dépenses

<u>Chapitres</u>	16 Remboursement d'emprunts et dettes	37 000,00 €
	20 Immobilisation corporelles	7 684,50 €
	21 Immobilisation incorporelles	87 400,00 €
	23 Immobilisation en cours	90 620,00 €
	040 Opérations d'ordres transfert entre sections	339 917,00 €
	Restes à réaliser	86 550,89 €
	001 Déficit reporté	451 701,45 €

Recettes

<u>Chapitres</u>	040 Opérations d'ordres transfert entre sections	64 797,51 €
	021 Virement de la section de fonctionnement	497 823,99 €
	1068 Réserves	538 252,34 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur **Monsieur LUNTE**,

**Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 CONTRE (MM LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),**

**Approuve et arrête** le budget primitif principal de l'exercice 2017 et les budgets primitifs annexes 2017 (eau, théâtre, camping, parcs de stationnement) présentés par chapitre, en équilibre section par section, ainsi que leurs annexes.

**Délibération n°DCM201737**

**7. SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 2017**

**Considérant** qu'il est prévu que les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations, ou de 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national,

**Considérant** que douze subventions d'équipement sont prévues au Budget Primitif 2017 et que des conventions d'objectifs sont intervenues ou interviendront entre la Ville de Moulins et les partenaires, lorsque nécessaire, afin de définir les modalités de versement de la subvention d'équipement,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** d'amortir les subventions d'équipement comme suit :

Noms de l'organisme bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant de la subvention	Durée d'amortissement
Budget annexe du théâtre	Financement des investissements	42 789,18 €	15 ans
Moulins Communauté	Achat de matériel	21 500 €	5 ans
Moulins Communauté	Construction d'un 2 <sup>ème</sup> pont sur l'Allier	25 000 €	30 ans
Moulins Communauté	Participation à l'accessibilité du bâtiment siège de Moulins Communauté	50 000 €	30 ans
La Bourbonnaise Gymnastique	Achat matériel sportif	2 000 €	5 ans
L'Etoile Gymnastique	Achat de matériel	4 000 €	5 ans
Crèche Entr'Aide à l'Enfance	Installation de climatisation	4 000 €	5 ans
Club Minéralogique de Moulins	Achat de matériel	500 €	5 ans
Particuliers	Aides aux particuliers (OPAH RU)	183 000 €	30 ans
BOUGE TOI MOULINS	Achat matériel Carnaval et Fête de la Rivière Allier 2017	800 €	5 ans
Régie Moulins Sud	Equipement pour opération de sauvegarde de l'environnement	4 600 €	5 ans
Regard sur la Visitation	Conception de la maquette du catalogue de présentation de l'exposition temporaire 2017	34 000 €	5 ans

**Délibération n°DCM201738**

**8. VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2017**

*Considérant* la volonté de ne pas augmenter les taux communaux des trois taxes directes locales,  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Décide* de reconduire les taux 2016 pour l'année 2017 :

- taxe d'habitation 17,59 %
- foncier bâti 18,68 %
- foncier non bâti 44,74 %

**Délibération n°DCM201739**

**9. REHABILITATION DU PARKING DU MARCHÉ COUVERT - AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDIT DE PAIEMENT**

*Considérant* que les crédits de paiement consommés sont de 5 297 321,80 €HT (80 000€ en 2007, 138 250€ en 2008, 1 260 526,33€ en 2009, 3 489 170,12€ en 2010, 309 107,35€ en 2011 et 20 268,00€ en 2012),

*Considérant* que les crédits de paiement prévisionnels de l'exercice 2016 n'ont pas été soldés, il convient de reporter les crédits de paiement sur l'exercice 2017,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Prend acte* de la répartition prévisionnelle des crédits de paiement comme suit :

- Crédit de paiement 2017 : 12 324,50 Euros HT

*Dit* que les crédits sont inscrits au budget annexe des Parcs de stationnement au budget de l'exercice concerné.

**Délibération n°DCM201740**

**10. DELIBERATION DE GARANTIE PARTIELLE MOULINS HABITAT « PRET DE HAUT DE BILAN BONIFIE CDC – ACTION LOGEMENT » (PHBB)**

**7 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (MM PERISSOL et MONNET et Mmes TABUTIN, LEGRAND, MARTINS, VERDIER et OUARDIGUI), après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

**ART.1** L'assemblée délibérante de la VILLE DE MOULINS accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 845 544,61 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°62921, constitué de 1 Ligne du Prêt.

**ART.2** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ART.3** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Délibération n°DCM201741**

**11. CONVENTION D'OBJECTIFS 2017 - VILLE DE MOULINS / ASSOCIATIONS MOULINOISES**

*Considérant* que, pour 2017, les conventions d'objectifs avec les associations moulinoises sont arrivées à échéance,

*Considérant* que la Ville de Moulins souhaite :

- poursuivre son effort en direction des activités associatives, compte tenu de leur rôle dans la vie moulinoise et de l'intérêt qu'elles suscitent tant auprès des pratiquants que du public,
- renouveler son engagement en apportant un soutien financier, technique et/ou logistique aux associations,

*Considérant* qu'il convient donc de renouveler les conventions d'objectifs pour l'année 2017,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Autorise* Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations suivantes :

A.F.A.C.
Associat° d'Aide aux Bakas Pygmées du Cameroun
CAMERA MOULINOISE - Section Cinéma-Vidéo

CERCLE GENEALOGIQUE et Héraldique du Bourbonnais
CHORALE AMICALEMENT NOTE
Ensemble Vocal INTERMEZZO
CINE BOCAGE FESTIVAL JEAN CARMET
CLUB MINERALOGIQUE DE MOULINS
Les Amis des Orgues de l'Agglomération Moulinoise
Les Amis de la Philharmonie
LES MALCOIFFES
MUSEE DU BATIMENT
POETES ET ARTISTES du BOURBONNAIS
SOCIETE BOURBONNAISE DES ETUDES LOCALES
SOCIETE D'EMULATION DU BOURBONNAIS
SOCIETE MOULINOISE DES BEAUX ARTS
SOCIETE SCIENTIFIQUE DU BOURBONNAIS pour l'étude et la protection de la nature
VILTAIS Festi BD –Institut solidaire -Yamaha Viltais Expériences
PEP 03 – Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Allier
SAPAD - Service d'Assistance Pédagogique à Domicile
APAV - Accueillir pour aider à vivre
A.P.F.
BIBLIOTHEQUE SONORE - Association des Donneurs de Voix
A.V.H. - Association Valentin Haüy
CLUB MOULINOIS DE L'AGE D'OR
CROIX ROUGE FRANCAISE - Délégation de Moulins
DON DE SANG Bénévole de l'Agglomération Moulinoise
ICARAM - Instance de Coordination des Actions en faveur des Retraités de l'Agglomération Moulinoise
MOSAIQUE
REGIE MOULINS SUD
RESTAURANTS DU CŒUR
U.N.A.S.S.
V.M.E.H.
ASPTT Moulins - Général
BADMINTON
Comité d'Organisation CIRCUIT DES 4 CANTONS
CORAIL SUB
EAMYA
ETOILE Moulins - Yzeure Tennis de Table
ETOILE Moulins - Yzeure FOOT
ETOILE Moulins - Yzeure GYM
F.C.M.
GROUPE CYCLOTOURISTE DE MOULINS
GROUPE PEDESTRE MOULINOIS
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DES CHAMPINS
JUDO CLUB MOULINOIS
LA BOURBONNAISE Gymnastique
La PETANQUE MOULINOISE
Les BOULES SPORTIVES
Le NOBLE ART
MOTO CLUB de MOULINS
MOULINS BASKET

MOULINS LUTTE
MOULINS TENNIS
NAUTIC CLUB MOULINOIS
ROLLER SKATE CLUB 03
ROMYA
SHISEI KAI
TRIMAY TRIMAY
ALGAM
COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
A.C.V.G. P.T.T.
A.P.S.A.B. "Les Compagnons du Cerf Volant" -Association pour la Production de Spectacles et d'Animation en Bourbonnais
A.V.F. - Accueil des Villes Françaises
BOUGE TOI MOULINS
CLUB D'EDUCATION CANINE Moulins-Yzeure-Avermes
Comité de JUMELAGE MOULINS MONTEPULCIANO
Comité de Jumelage MOULINS-BAD VILBEL
Comité Départemental de l'allier du Concours National de la Résistance et de la Déportation
LA JIMBR'TEE - Association Laïque Ecole Jeu de Paume
LA MADELEINE MOULINS RIVE GAUCHE
LPO
MOULINS PROMOTION
MOULINS QUARTIER HISTORIQUE
ROTARY CLUB MOULINS
U.L.A.C. Moulins-Yzeure
U.N.R.P.A. (Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées – Section de Yzeure-Moulins-Avermes)
S.P.A.
Les Anciens de Moulins Foot
Les Amis de Nazareth
Les Pêcheurs du Val d'Allier - AAPPMA
Multicollections Bourbonnaises
Les Anciens du M.C.R.
L'Amicale des Marins

**Autorise** le versement des subventions au titre de 2017 selon le tableau suivant et dans les conditions précisées dans les conventions d'objectifs :

A.F.A.C.	180,00 €
Asso° d'Aide aux BAKAS PYGMEES du Cameroun	440,00 €
CAMERA MOULINOISE - Section Cinéma-Vidéo	500.00€
CERCLE GENEALOGIQUE et Héraldique du Bourbonnais	180.00€
CHORALE AMICALEMENT NOTE	180,00 €
Ensemble Vocal INTERMEZZO	180.00€
CINE BOCAGE FESTIVAL JEAN CARMET	15 900.00 €
CLUB MINERALOGIQUE DE MOULINS Investissement	500.00€
LES MALCOIFFES	17 100.00 €
Les Amis de la Philharmonie	600.00 €
MUSEE DU BATIMENT	1 500.00€
POETES ET ARTISTES du BOURBONNAIS	130,00 €
SOCIETE BOURBONNAISE DES ETUDES LOCALES	180,00 €

SOCIETE D'EMULATION DU BOURBONNAIS	900,00 €
SOCIETE MOULINOISE DES BEAUX ARTS	270,00 €
SOCIETE SCIENTIFIQUE DU BOURBONNAIS pour l'étude et la protection de la nature	200,00 €
VILTAIS : FESTI BD	8 100,00 €
Les Amis des Orgues de l'Agglomération Moulinoise	1 500,00
PEP 03 – Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Allier	1 000,00€
SAPAD - Service d'Assistance Pédagogique à Domicile	400,00 €
APAV - Accueillir pour aider à vivre	300,00 €
A.P.F.	200,00€
BIBLIOTHEQUE SONORE - Association des Donneurs de Voix	200,00 €
A.V.H. - Association Valentin Haüy	1 000,00 €
CLUB MOULINOIS DE L'AGE D'OR	1 000,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE - Délégation de Moulins	250,00 €
DON DE SANG Bénévole de l'Agglomération Moulinoise	400,00 €
ICARAM - Instance de Coordination des Actions en faveur des Retraités de l'Agglomération Moulinoise	200,00 €
MOSAIQUE	700,00 €
REGIE MOULINS SUD <i>Fonctionnement</i> <i>Investissement</i>	9 200,00 € 4 600,00 €
RESTAURANTS DU COEUR - RELAIS DU COEUR	350,00 €
U.N.A.S.S.	250,00 €
V.M.E.H.	100,00 €
ASPTT Moulins - Général	6500,00 €
BADMINTON	650,00€
Comité d'Organisation CIRCUIT DES 4 CANTONS	1 900,00 €
CORAIL SUB MOULINS	475,00 €
EAMYA	9 400,00 €
ETOILE Agglomération Moulins-Yzeure - TENNIS DE TABLE	760,00 €
ETOILE Moulins - Yzeure FOOT	2375,00 €
ETOILE Moulins - Yzeure GYM <i>Fonctionnement</i> <i>Investissement</i>	4 000,00 € 4 000,00 €
FCM	56 068,00 €
GRUPE CYCLOTURISTE DE MOULINS	95,00 €
GRUPE PEDESTRE MOULINOIS	250,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DES CHAMPINS	95,00 €
JUDO CLUB MOULINOIS	1 900,00 €
LA BOURBONNAISE Gymnastique	24 200,00€

<i>Fonctionnement</i>	2 000.00 €
<i>Investissement</i>	
La PETANQUE MOULINOISE	3 325.00 €
Les BOULES SPORTIVES	700.00 €
Le NOBLE ART	2375.00 €
MOTO CLUB de MOULINS	4 000,00 €
MOULINS BASKET	11 400,00 €
MOULINS LUTTE	475.00€
MOULINS TENNIS	6 700,00 €
NAUTIC CLUB MOULINOIS	15 000.00 €
ROLLER SKATE CLUB 03	300.00 €
ROMYA	3800,00 €
SHISEI KAI	1 500.00€
TRI MAY	95,00 €
VILTAIS Yamaha Viltais Expériences	1 425,00 €
A.C.V.G. P.T.T.	100,00 €
A.P.S.A.B. "Les Compagnons du Cerf Volant" - Association pour la Production de Spectacles et d'Animation en Bourbonnais	1 600.00 €
A.V.F. - Accueil des Villes Françaises	300.00 €
BOUGE TOI MOULINS	
<i>Fonctionnement</i>	1 605.00€
<i>Investissement</i>	800.00€
CLUB D'EDUCATION CANINE Moulins-Yzeure- Avermes	200,00 €
Comité de JUMELAGE MOULINS MONTEPULCIANO	3 300,00 €
Comité de Jumelage MOULINS-BAD VILBEL	3 300,00 €
Comité Départemental de l'allier du Concours National de la Résistance et de la Déportation	80.00€
LA JIMBR'TEE - Association Laïque Ecole Jeu de Paume	100.00 €
LA MADELEINE MOULINS RIVE GAUCHE	500,00 €
LPO	7 000,00 €
MOULINS QUARTIER HISTORIQUE	1 600,00 €
ROTARY CLUB MOULINS	
<i>Exceptionnelle</i>	300.00 €
SPA	13 300,00 €
ULAC (ex U.F.A.C. Locale Moulins-Yzeure)	600,00 €
U.N.R.P.A. - Union Nationale des Retraités et des Personnes âgées - Section de Yzeure-Moulins- Avermes	100,00 €
MOULINS PROMOTION	15 000,00 €

*Dit* que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2017.

**Délibération n°DCM201742**

**12. AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ASSOCIATION REGARD SUR LA VISITATION, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER ET LA VILLE DE MOULINS**

*Considérant* que plusieurs projets sont prévus pour l'année 2017, à savoir :

- une nouvelle exposition « Dentelles de mode, mode des dentelles »,
- la publication d'un onzième ouvrage consacré à l'art dentellier rappelant ses origines et ses usages civils, et montrant comment les visitandines d'Europe ont réalisé certaines dentelles mais surtout réemployé et conservé des dentelles civiles depuis les précieuses chemises de leur fondateur jusqu'aux voiles de mariée du XXème siècle,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Allier et la Ville de Moulins souhaitent continuer de soutenir l'Association Regard Sur la Visitation et ce, notamment par le biais du versement, par chaque collectivité, d'une subvention pour l'année 2017, d'un montant prévisionnel de 75 000 euros pour le Conseil Départemental et pour la Ville de Moulins d'un montant prévisionnel de 97 000 euros ; étant entendu que pour la Ville la répartition sera la suivante : 63 000 euros en fonctionnement, 34 000 euros en investissement,

**Considérant** qu'un avenant n°3 à la convention d'objectifs doit, de ce fait, être conclu,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide :**

- d'approuver la conclusion d'un avenant n°3 à la convention d'objectifs, qui prévoit dans son article 1<sup>er</sup> :

« L'alinéa 2 de l'article 3 de ladite convention est remplacé par la phrase suivante :

L'aide financière :

- du Département de l'Allier sera de 75 000 Euros en subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017,

- de la Ville de Moulins sera de 97 000 Euros en subvention au titre de l'année 2017 répartis comme suit, 63 000 Euros en fonctionnement, 34 000 Euros en investissement »,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à intervenir,

**Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

#### **Délibération n°DCM201743**

### **13. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA VILLE DE MOULINS POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE "DOSSIER 13"**

**Considérant** la volonté du Conseil Départemental de l'Allier et de la Ville de Moulins de développer des actions de partenariat dans le cadre de projets culturels communs,

**Considérant** le choix du théâtre municipal de Moulins de programmer dans le cadre de sa saison culturelle 2016-2017 plusieurs représentations du spectacle « Dossier 13 », spectacle créé et mis en scène par l'association Procédé Zèbre et ayant pour thématique principale le témoignage de sept femmes résistantes,

**Considérant** la demande de l'association Procédé Zèbre de pouvoir jouer le spectacle « Dossier 13 » dans l'enceinte et aux abords du Château des ducs de Bourbons « La Mal Coiffée » et ce en raison de la thématique même du spectacle,

**Considérant** l'ensemble de ces éléments, le Conseil Départemental de l'Allier s'engage à mettre gracieusement à la disposition de la Ville de Moulins le Château des ducs de Bourbons « La Mal Coiffée » pour l'organisation des représentations du spectacle « Dossier 13 » du 22 au 24 mai 2017,

**Considérant** que ce partenariat participe au renforcement des liens entre différentes entités culturelles du territoire pour la réalisation d'un projet commun,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le Conseil Départemental de l'Allier et la Ville de Moulins pour l'organisation du spectacle « Dossier 13 ».

#### **Délibération n°DCM201744**

### **14. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER - MUSEES DEPARTEMENTAUX DE MOULINS**

**Considérant** l'engagement de Moulins, Ville d'art et d'histoire, à développer ses actions de partenariat avec les structures culturelles locales,

**Considérant** que le Conseil Départemental, Direction des musées départementaux, propose à la Ville de Moulins la signature d'une convention afin de développer le partenariat entre les musées départementaux et la Ville, en vue de l'organisation de plusieurs visites de sites tels que le Château des ducs de Bourbon (Mal Coiffée) et la cour de l'hôtel de Mora (Musées de l'Illustration Jeunesse), dans le cadre de sa programmation estivale pour l'année 2017 et celles à venir,

**Considérant** que le développement de ce partenariat participe au renforcement de l'action de médiation menée par le service du Patrimoine de la Ville de Moulins, Ville d'art et d'histoire,

*Considérant* que la présente convention est établie pour 3 ans, à compter de la date de signature de ladite convention,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Autorise* Monsieur le Maire à signer la convention fixant le partenariat entre le Conseil Départemental de l'Allier et la Ville de Moulins dans le cadre des actions du service Patrimoine de Moulins, Ville d'art et d'histoire.

**Délibération n°DCM201745**

**15. DEMANDE DE SUBVENTION - EGLISE SAINT-PIERRE - RESTAURATION DU TABLEAU "LE MARTYRE DE SAINT-ETIENNE"**

*Considérant* que la toile de Jean Richier « le Martyre de Saint-Etienne » a été inscrit au titre des Monuments Historiques le 30 septembre 2010,

*Considérant* la qualité de cette toile de Jean Richier « le Martyre de Saint-Etienne » réalisée au début du 17<sup>e</sup> siècle et l'intérêt de sa restauration constaté lors d'une visite dans l'église Saint-Pierre du Conservateur des Monuments historiques pour l'Auvergne le 27 octobre 2011,

*Considérant* qu'après étude des devis et sur les conseils de la Conservatrice des Antiquités et Objets d'art de l'Allier, le devis à retenir s'élève à 7438€ HT,

*Considérant* qu'au titre de cette opération et avant tout engagement de dépense, il convient de solliciter la subvention nécessaire à la réalisation de cette opération auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

*Considérant* que la subvention accordée par la Direction Générale des Affaires Culturelles ne peut dépasser 50% hors taxe du budget de restauration,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Autorise* Monsieur le Maire à solliciter et percevoir la subvention afférente à cette opération auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

*Dit* que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

**Délibération n°DCM201746**

**16. CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET MOULINS HABITAT - RESIDENCES GRAVIERE-CAMPAGNE SISES 90-92 BOULEVARD DE NOMAZY**

*Considérant* que, par délibérations du Conseil Municipal du 10 mars 2017, la Ville de Moulins a accordé sa garantie d'emprunt :

- à hauteur de 60 % à Moulins Habitat pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 120 948 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de financer la réhabilitation de 32 logements dans la Résidence Gravière-Campagne à Moulins (03),

*Considérant* que les articles L 441-1 et R 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation déterminent les conditions dans lesquelles les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent contracter des obligations de réservations de logements :

- en contrepartie d'une garantie financière, dans la limite de 20 % des programmes concernés,

**7 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (MM PERISSOL et MONNET et Mmes TABUTIN, LEGRAND, MARTINS, VERDIER et OUARDIGUI), après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Autorise* Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de logements établie entre la Ville de Moulins et Moulins Habitat.

**Délibération n°DCM201747**

**17. AVIS DE LA COMMUNE SUR UNE CESSION DE PATRIMOINE ENTRE BAILLEURS SOCIAUX CONCERNANT LES PROPRIETES SISES 1, 3 ET 7 ALLEE DES PYRACANTHAS**

*Considérant* que la cession porte sur 6 logements situés dans le département de l'Allier,

*Considérant* qu'une partie de ce patrimoine est située sur la commune de Moulins :

- 1 allée des Pyracanthas : 1 logement individuel
- 3 allée des Pyracanthas : 1 logement individuel
- 7 allée des Pyracanthas : 1 logement individuel

*Considérant* que ce patrimoine est en bon état et que cette cession sera transparente pour les locataires par le maintien des niveaux de loyers,

**7 membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote (MM PERISSOL et MONNET et Mmes TABUTIN, LEGRAND, MARTINS, VERDIER et OUARDIGUI), après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Décide* de donner un avis favorable à la cession, par l'ESH Dom'aulim à l'OPH Moulins Habitat, de la partie du patrimoine située sur la commune de Moulins.

**Délibération n°DCM201748**

**18. DECLASSEMENT ET CESSION DE LA PARCELLE AK 145 SISE IMPASSE DES JONCS (ESPACE VERT) A MADAME FAUCOLNIER ELODIE ET MONSIEUR DESBORDES BERTRAND – ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 13 OCTOBRE 2016**

*Considérant* que la délibération du 13 octobre 2016 ne fait pas mention du déclassement préalable à la cession et qu'il convient donc de l'abroger pour prendre une nouvelle délibération prononçant le déclassement et décidant de la cession de cette parcelle,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Décide* d'abroger la délibération municipale du 13 octobre 2016 relative à la cession de la parcelle AK 145 sis impasse des Joncs à Madame Faucolnier et Monsieur Desbordes,

*Décide* de prononcer le déclassement de la parcelle cadastrée Section AK n°145,

*Décide* de vendre à Madame FAUCOLNIER Elodie et Monsieur DESBORDES Bertrand la parcelle située Impasse des Joncs, d'une superficie d'environ 303 m<sup>2</sup> cadastrée Section AK n° 145, tels que figurée au plan ci-joint, pour la somme de 4 000 €,

*Dit* que les frais consécutifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,

*Autorise* Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à cette transaction.

**Délibération n°DCM201749**

**19. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION "SORTIE DE VACANCE D'UN LOCAL COMMERCIAL" A MONSIEUR GOUJON FREDERIC POUR LE LOCAL SIS 7 PASSAGE D'ALLIER**

*Considérant* que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

*Considérant* ainsi que suivant l'avenant n°2 à la convention d'OPAH RU la participation de la Ville de Moulins serait la suivante :

- **Aides complémentaires de 5% à l'Anah pour les propriétaires occupants** : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'Anah (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- **Aide à l'accession à la propriété** : prime de 100 €/m<sup>2</sup>, avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 10 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus d'1 an, pour en faire leur résidence principale,
- **Sortie de vacance d'un logement locatif**: prime de 1 500 € par logement vacant depuis plus d'1 an remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'Anah,
- **Ravalement de façade** : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Création d'ascenseur** : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 3 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- **Aide à la sortie de vacance d'un local commercial** : prime forfaitaire de 10 000 €, pour la reprise d'un local commercial vacant, pour installer un commerce dans les secteurs suivants : équipement de la personne ou de la maison, loisirs ou culture.

*Considérant* que Monsieur GOUJON Frédéric reprend un local commercial vacant sis 7 passage d'Allier à Moulins, pour installer un commerce dans le secteur suivant : équipement de la personne,

**Considérant** que Monsieur GOUJON Frédéric a déposé une demande de subvention telle qu'annexée à la présente délibération en qualité de repreneur d'un local commercial vacant depuis au moins 3 mois, dans laquelle il est précisé que le repreneur s'engage à exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, et qu'en cas de non-respect de ses obligations, le repreneur devra rembourser intégralement les sommes versées par la Ville de Moulins,

**Considérant** que le montant de la prime « sortie de vacance d'un local commercial » est de 10 000 €,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** d'attribuer une subvention de 10 000 € à Monsieur GOUJON Frédéric, domicilié à Yzeure (03) 19 boulevard du Moulin à Vent, pour la reprise du local commercial sis 7 passage d'Allier à Moulins,

**Autorise** Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides,

**Dit** que, dans l'hypothèse où Monsieur GOUJON Frédéric ne respecterait pas l'obligation d'exploiter le local pendant une durée minimale de 2 ans, il devra rembourser intégralement les sommes versées par la Ville de Moulins,

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2017.

#### **Délibération n°DCM201750**

### **20. EVOLUTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS - INTEGRATION D'UNE NOUVELLE COMPETENCE FACULTATIVE : STRUCTURE PORTEUSE DU GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) "TERRITOIRE BOURBON PAYS DE MOULINS AUVERGNE" - AVIS**

**Considérant** que Moulins Communauté en devenant la structure porteuse, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, du Groupe d'Action Locale (GAL) Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne, qui a pour but de porter la stratégie du programme Leader, rencontre la nécessité de modifier ses statuts,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Donne** un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé : Structure porteuse du Groupe d'Action Local (GAL) « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne »,

**Dit** que la présente délibération sera notifiée à Moulins Communauté.

#### **Délibération n°DCM201751**

### **21. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MOULINS ET L'ASSOCIATION CONNECTING BOURBON**

**Considérant** que dans le cadre de la rénovation complète de sa salle des fêtes sise Place Maréchal de Lattre de Tassigny, en 2016, la Ville de Moulins a créé un espace de co-working ouvert avec des bureaux partagés, des bureaux fermés, un espace de convivialité, un mini studio d'enregistrement son et vidéo, et des zones de rangements, et a doté cette structure d'un accès internet et de mobilier permettant d'assurer les missions et le bon fonctionnement de cet espace collaboratif et coopératif facilitant le lien entre les populations.

**Considérant** que l'Association « Connecting Bourbon » a comme objet social :

- de créer du lien entre les acteurs du territoire et hors Agglomération.
- de gérer, connecter et animer l'Espace de co-working Moulins.

**Considérant** que la Ville de Moulins a toujours affirmé :

- son effort en direction des activités associatives, compte tenu de leur rôle dans la vie moulinoise et de l'intérêt qu'elles suscitent tant auprès des pratiquants que du public,
- son engagement en apportant un soutien financier, technique et/ou logistique aux associations,

**Considérant** qu'en raison de son action basée sur le territoire de la Ville de Moulins et son objet social comprenant l'animation de l'espace de co-working destiné à créer du lien entre les acteurs locaux et extérieurs, l'Association « Connecting Bourbon » de Moulins présente un intérêt local certain,

**Considérant** qu'il convient donc de conclure une convention de partenariat avec l'Association « Connecting Bourbon » Moulins,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association « Connecting Bourbon »,

**Décide** de verser une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2017 à l'Association « Connecting Bourbon »,

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2017.

**22. ACHAT DE GAZ NATUREL - AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

*Considérant* qu'un nouveau marché doit être lancé en 2017 et qu'à cet effet, plusieurs collectivités souhaitent intégrer le groupement de commandes,

*Considérant* qu'il convient donc de modifier, par voie d'avenant, l'annexe n°1 à la convention afin d'intégrer les nouveaux membres,

*Considérant* que cet avenant n°1 permet également de modifier les dispositions réglementaires visant le code des marchés publics, abrogé par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Approuve* l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel,

*Autorise* Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de gaz naturel.

La séance est levée à 21h15.